

FINANCES

- 1 – Décisions modificatives n°1
- 2 – Modification loyer maison médicale suite Covid
- 3 – Emprunt 2020
- 4 – Tarifs cantine scolaire
- 5 – Tarifs cantine du personnel
- 6 – Tarifs garderie

MARCHES PUBLICS

- 7 – Etude d'avant-projet aménagement vide sanitaire Cassiopée

AFFAIRES JURIDIQUES :

- 8 – Bail précaire buvette du Col

RESSOURCES HUMAINES

- 9 – Dérogation heures supplémentaires

SUBVENTIONS

- 10 – Dossier de demande de subvention travaux Lac de Vernant
- 11 – Acompte subvention 2019 Club des Sports
- 12 – Acompte subvention 2019 Office du Tourisme
- 13 – Acompte subvention 2019 Garderie
- 14 – Participation maintien activité cinéma suite Covid

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- 15 – Présentation avant-projet tyrolienne

Approuvé par Le Président	Vérifié par Le secrétaire de séance	Contrôlé par Le Directeur	Etabli par :
Johann RAVAILLER	Inès Navillod	Patrice BONNAZ	Patrice BONNAZ

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : A définir

	NOMS	TEL.	MAIL	C	P	A	E	D
<u>COMITE</u>	Johann RAVAILLER Président Maire de Magland		johann.ravailer@magland.fr	✓	✓			✓
	Jean-Paul CONSTANT Vice-président Maire Arâches-la-Frasse		Jp.constant13@gmail.com	✓	✓			✓
	Rozenn DURAND Elue Arâches		rozenn.durand@laposte.net	✓	✓		✗	✓
	Peter JULES Elu Arâches		jules.peter@hotmail.fr	✓			✗	✓
	Marjolaine LEVEQUE Elue Arâches		marjolaine.leveque.ml@gmail.com	✓			✗	✓
	Inès NAVILLOD Elue Arâches		ines.navillod@yahoo.fr	✓	✓			
	Julien DELEMONTEX Suppléant Elu Arâches		julien.delemontex.mairie@gmail.com	✓			✗	✓
	Gwenaël RUAU Suppléant Elu Arâches		gw.ruau@gmail.com	✓			✗	✓
	Laurène CAULFUTY Elue Magland		laurene.caulfuty@magland.fr	✓			✓	✓
	Stéphanie FERRAND Elu Magland		s.ferrand74@gmail.com	✓	✓			✓
	Kader KHADRAOUI Elu Magland		kader.khadraoui@magland.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Elue Magland		jeanne.vauthay@magland.fr	✓			✓	✓
	Sophie DEPOISIER Suppléante Elue Magland		sophiedepoisier9@gmail.com	✓			✓	✓
	Sabine TOUNA Suppléante Elue Magland		tounasab@gmail.com	✓	✓			✓
<u>SIF</u>	Patrice BONNAZ Directeur	06.89.95.47.25	pbonnaz@flaine.com	✓	✓			✓
	Geoffrey BIEVRE Services techniques	06.89.95.47.16	service.technique@flaine.com					✓
	Sabrina BOULANGER Responsable administratif	04.50.90.82.75	s.boulanger@flaine.com	✓			✗	✓

C : Convoqué P : Présent A : Absent E : Excusé D : Diffusion

✗ : Ont assisté à la réunion en visio

L'an deux mille vingt, le 6 novembre à 18h30,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arâches la Frasse, sous la présidence de Johann RAVAILLER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Inès NAVILLOD est désignée par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

FINANCES

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

En préambule, il est présenté deux scénarios de budget pour l'année 2021.

Scénario n°1 : Fermeture totale de la station

- Déficit de fonctionnement : 70 788 € comblé par l'excédent 2020 de 367 907 €
- Pertes Taxe Loi montagne et redevance concession : 1 208 545 €
- Déficit de fonctionnement attendu en 2022 : 911 425 € pouvant être comblé par les excédents de fonctionnement des différents budgets consolidés période 2019-2022.
-
- Déficit de fonctionnement : 69 838 € comblé par l'excédent 2020 de 367 907 €
- Pertes Taxe Loi montagne et redevance concession : 725 127 €
- Déficit de fonctionnement attendu en 2022 : 427 057 € pouvant être comblé par les excédents de fonctionnement des différents budgets consolidés période 2019-2020

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Président précise que suite à la situation sanitaire dû au COVID-19, des pertes de recettes ont été constatées et qu'il est préférable pour l'équilibre des budgets de revoter l'affectation des résultats.

Cette délibération annule et remplace l'affectation des résultats voté le 4 mars 2020.

1/ Compte Administratif 2019 – Budget Eau.**Fonctionnement :**

Recettes réelles	341 111,38 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Recettes totales	341 111,38 €
Dépenses totales	157 598,62 €
Excédent de fonctionnement	183 512,76 €

Investissement :

Recettes réelles	244 452,56 €
Excédent d'investissement reporté	584 128,58 €
	828 581,14 €
Dépenses totales	113 979,62 €
Excédent d'investissement	714 601,52 €
Restes à réaliser	- 000,00 €
Total	714 601,52 €

Affectation du résultat

Monsieur le président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Compte 001	Excédent d'investissement reporté	714 601,52 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	183 512,76 €

DECLARE que l'affectation des résultats est approuvée sans observation ni réserve de sa part.

2/ Compte Administratif 2019 – Budget Droits de stationnement.**Fonctionnement :**

Recettes réelles	428 631,60 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Recettes totales	428 631,60 €
Dépenses totales	335 641,46 €
Excédent de fonctionnement	92 990,14 €

Investissement :

Recettes réelles	359 076,73 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
	359 076,73 €
Dépenses totales	265 259,47 €
Déficit d'investissement reporté	108 636,57 €
	373 896,04 €
Déficit d'investissement	14 819,31 €
Restes à réaliser	- 000,00 €
Total	- 14 819,31 €

Affectation du résultat

Monsieur le président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	14 819,31 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	14 819,31 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	78 170,83 €

DECLARE que l'affectation des résultats est approuvée sans observation ni réserve de sa part.

DECISIONS MODIFICATIVES

M. le président expose au Comité syndical qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 au budget principal 2020, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2020 - SECTION FONCTIONNEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
60622	Carburants	8 000,00 €	
60628	Autres fournitures	8 000,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement		
60633	Fournitures de voirie	5 000,00 €	
60636	Vêtements de travail		
6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	
6065	Livres, disques	2 000,00 €	
611	Contrats de prestations	3 000,00 €	
61522	Batiments		
615221	Entretien et réparation	4 000,00 €	
615228	Entretien et réparation	4 000,00 €	
615231	Voies et réseaux	17 000,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	- 73 175,00 €	
6156	Maintenance		
6232	Fêtes et cérémonies		
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00 €	
6238	Divers	5 000,00 €	
6241	Transports de biens		
627	Frais bancaires		
6281	Concours divers	350,00 €	
6283	Frais de nettoyages des locaux		
62878	A d'autres organismes		
6288	Autres services extérieurs	2 100,00 €	
6358	Autres droits		
637	Autres impôts taxes	710,00 €	
6456	Versement au F.N.C	65,00 €	
6457	Cotisations sociales liées	100,00 €	
6534	Cotisations de sécurité sociale	1 850,00 €	
657402	Subvention ski club		
657405	Subvention Team Grand Massif	1 500,00 €	
657408	Subvention APE FLAINE	- 1 500,00 €	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	24,00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 24,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles		
	TOTAL	- €	- €
	TOTAL	- €	- €

BUDGET PRINCIPAL 2020 - SECTION INVESTISSEMENT			
N D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
2128	Autres agencements		
2135	Installations générales	- 7 000,00 €	
2138	Autres constructions		
21578	Autres materiel et outillqges		
2158	Autres installations	7 000,00 €	
2181	Installations générales		
10222	F.C.T.V.A		
TOTAL		- €	- €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 au budget droits de stationnement 2020, comme suit :

BUDGET DROITS DE STATIONNEMENT 2020 - SECTION FONCTIONNEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
60636	Vêtements de travail		
6064	Fournitures administratives	70 170,83 €	
61551	Materiel roulant	3 000,00 €	
62878	A d'autres organismes		
6288	Autres services exterieurs	5 000,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		78 170,83 €
TOTAL		78 170,83 €	78 170,83 €
TOTAL		78 170,83 €	78 170,83 €

BUDGET DROITS DE STATIONNEMENT 2020 - SECTION INVESTISSEMENT			
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
2128	Autres agencements	- 73 220,83 €	
21318	Autres batiments publics		
2135	Installations générales	20 050,00 €	
21568	Autres materiel et outillqges		
2157	Agencements et aménagements du materiel et o	- 25 000,00 €	
2158	Autres installations		
1068	Autres réserves		- 78 170,83 €
TOTAL		- 78 170,83 €	- 78 170,83 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 au budget eau 2020, comme suit :

BUDGET EAU 2020 - SECTION FONCTIONNEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
605	Achats de matériel		
6063	Fournitures non stockables		
611	Sous-traitance générale		
613	Locations	183 012,76 €	
615	Entretien et réparation		
622	Rémunérations d'intermédiaire	500,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		183 512,76 €
	TOTAL	183 512,76 €	183 512,76 €
BUDGET EAU 2020 - SECTION INVESTISSEMENT			
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
212	Agencements et aménagement	4 200,00 €	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 4 200,00 €	
2158	autres		
232	Immobilisations incorporelles	- 183 512,76 €	
1068	Autres réserves		- 183 512,76 €
	TOTAL	- 183 512,76 €	- 183 512,76 €

RAPPORT N° 2 FINANCES MODIFICATION LOYER MAISON MEDICALE SUITE COVID

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Suite à la crise sanitaire, les médecins demandent un aménagement du loyer de la maison médicale de Flaine pour faire face à une baisse de leur activité. A savoir que le loyer actuel de la maison médical est de 1 217.73 €/mois pour une superficie d'environ 220 m².

Compte tenu du départ du kiné de la maison médicale, il est proposé aux médecins, plutôt qu'une baisse du loyer (déjà particulièrement bas), de pouvoir disposer à titre gracieux des espaces dont disposait le kiné. Un bail de courte durée sera spécifiquement mis en place pour ces espaces. Le Syndicat se réserve le droit de reprendre ces espaces si jamais un kiné est intéressé pour travailler à Flaine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le président à signer ce nouveau bail.

**RAPPORT N° 3
FINANCES
EMPRUNT 2020**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Afin de financer les travaux d'aménagement de la rue de Flaine Forêt , il a été convenu lors du vote du budget, d'avoir recours à un emprunt à hauteur de 300 000 €.

Après consultation, l'offre la mieux-disante est celle du Crédit Agricole :

- Durée : 3 ans
- Taux : 0.22 %

Il a été demandé au Crédit Agricole un premier remboursement en janvier 2022 afin de ne pas alourdir le budget 2021 compte tenu de la crise actuelle.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix du Crédit Agricole et autorise le président à signer l'ensemble des documents relatifs à cet emprunt.

**RAPPORT N° 4
FINANCES
TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Suite au vote des nouveaux tarifs de restauration scolaire en fonction du Quotient Familial, fixés par la commune d'Arâches la Frasse par délibération du 9 juin 2020 et facturé au SIF au prix unique de 5.80 € le repas, il est proposé au Comité Syndical d'adapter ces mêmes tarifs à partir du 15 novembre 2020.

Ces tarifs sont appliqués pour les élèves domiciliés et scolarisés à l'école élémentaire de Flaine.

Chaque repas sera facturé aux familles, comme suit :

- Quotient Familial 0 – 399	0.83 €
- Quotient Familial 400 – 599	3.29 €
- Quotient Familial 600 – 799	4.18 €
- Quotient Familial 800 – 999	5.08 €
- Quotient Familial 1000 et au-delà	5.80 €

En l'absence de justificatif concernant le Quotient Familial, le barème le plus élevé sera appliqué, soit 5,80 €/repas.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

**RAPPORT N° 5
FINANCES
TARIFS CANTINE DU PERSONNEL**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Suite au vote des nouveaux tarifs de restauration fixés par la commune d'Arâches la Frasse par délibération du 9 juin 2020, le prix du repas, servi à la cantine du personnel du SIF, facturé par la commune d'Arâches, est fixé à 9.46 € à compter du 1er septembre 2020. Le ticket repas à la cantine GMDS est facturé 13.30 € au Syndicat.

La prise en charge par le Syndicat Intercommunal de Flaine est de 50%.

Le prix du repas facturé au personnel par le SIF, sera donc à partir du 15 novembre 2020 :

- de 4,73 € pour la cantine du personnel du SIF.
- de 6.65 € pour le repas pris au restaurant GMDS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

**RAPPORT N° 6
FINANCES
TARIFS GARDERIE**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

La précédente délibération fixant les tarifs de la garderie « Les Choucas de Flaine » avait été prise pour la saison 2019-2020. Il convient de reprendre une délibération pour fixer les tarifs des saisons à venir. Les tarifs appliqués sont repris dans le tableau ci-après.

FORFAITS SAISON	Formule n°1-A Tout compris* (pour le 1er enfant)	1 070 €
	Formule n°1-B Tout compris (pour le 2ème enfant)	990 €
	Formule n°1-C Tout compris (pour le 3ème enfant)	960 €
	Formule n°2 ** Matins et soirs les lundis, mardis, jeudis, vendredis	290 €
	Formule n°3 Mercredis	390 €
TARIFS OCCASIONNELS	Journée	31 €
	Demi-journée	21 €
	L'heure	5 €

* Tout compris : de l'ouverture à la fermeture de la station du lundi au dimanche

** Gratuité de 16h00 à 16h30 : à partir de 16h30 tout dépassement donc toute heure commencée sera due à raison de 5€/heure)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

**RAPPORT N° 7
MARCHE PUBLIC
ETUDE D'AVANT-PROJET AMENAGEMENT VIDE SANITAIRE CASSIOPEE**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Le bâtiment Cassiopée dispose d'un important vide sanitaire (environ 400 m² au sol) qui pourrait être aménagé afin d'accueillir un parc de loisir indoor pour les enfants (exemples près de chez nous <https://annemasse.c-laventure.com/> ou <https://www.parctortuga.fr/fr>).

Les avantages :

- emplacement est idéal en centre station
- activité indépendante de la météo
- toutes saisons
- activités payantes
- personnel limité

Les inconvénients :

- location de l'espace à la copropriété
- aménagement des accès

Afin de pouvoir avancer sur ce projet, il a été demandé l'intervention d'un bureau de contrôle et d'un cabinet d'architecte afin d'approfondir la faisabilité technique de cet aménagement pour ensuite pouvoir estimer la viabilité financière de cette opération.

Après consultation, l'offre la mieux-disante est celle du bureau d'architecte Trait d'Union pour un montant de 6 960 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le lancement de cette étude et accepte l'offre du bureau Trait d'Union.

**RAPPORT N° 8
AFFAIRES JURIDIQUES
BAIL PRECAIRE BUVETTE DU COL**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Pour améliorer l'accueil des clients du domaine nordique du col de Pierre Carrée, des aménagements ont été réalisés afin d'installer sur le site un local permettant la création d'une buvette. Depuis maintenant deux saisons, cette buvette est exploitée l'hiver par M. Thierry PERCET. Un bail précaire est signé avec lui chaque année.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reconduire le bail de la buvette du Col avec M. Thierry PERCET et autorise le président à signer les documents afférents.

**RAPPORT N° 9
RESSOURCES HUMAINES
DEROGATIONS HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Les membres du Comité sont informés que pour des raisons de service, les quotas d'heures supplémentaires de 25 heures/mois, pour les agents en charge de la viabilité hivernale, sont bonifiés de 50h/mois.

**RAPPORT N° 10
SUBVENTIONS
DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX LAC DE VERNANT**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Le schéma directeur eau élaboré en commun entre la commune d'Arâches la Frasse, le SIF, la SOREMAC et GMDS étant maintenant figé, l'avant-projet de la réhabilitation du lac de Vernant a pu être finalisé. Il convient maintenant de passer en phase projet avec très prochainement le dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

D'un autre côté, il est également temps de discuter du financement de ce dossier et de solliciter l'ensemble des financeurs possibles pour un accompagnement :

- Agence de l'eau au titre de l'eau potable
- Département au titre de l'eau potable et de la neige de culture
- La Région au titre de la neige de culture et de la sécurisation

Le Comité, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le président à déposer auprès de ces organismes des dossiers de demande de subventions.

**RAPPORT N° 11
SUBVENTIONS
ACOMPTE SUBVENTION 2021 CLUB DES SPORTS**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Pour permettre au Syndicat Intercommunal de Flaine de verser un acompte sur la subvention du Club des Sports de Flaine (67 000 €/an), en début d'année 2021, avant le vote du budget primitif 2021, il est proposé de verser la subvention, en janvier 2021, février 2021, mars 2021, avril 2021 sur la base de 7 000 € par mois.

Après le vote du budget primitif 2021, une éventuelle régularisation sera effectuée.

Le comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide le principe du versement de l'acompte de subvention**
- **Demande à ce qu'une réunion soit organisée avec l'association afin de discuter du financement de cette dernière en cette période particulière de crise sanitaire.**

**RAPPORT N° 12
SUBVENTIONS
ACOMPTE SUBVENTION 2021 OFFICE DU TOURISME**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

L'Office du tourisme de Flaine a présenté un plan de restriction budgétaire afin de participer à l'effort collectif, selon différentes hypothèses pour le déroulement de la saison à venir :

- Scénario n°1 : saison normale – Une baisse de 20 000 € de la subvention peut être envisagée.
- Scénario n°2 : saison débutant au 15/01/21 – Une baisse de 30 000 € de la subvention peut être envisagée.
- Scénario n°3 : Pas de saison – Une baisse de 90 000 € de la subvention peut être envisagée.

Dans l'immédiat, pour permettre au Syndicat Intercommunal de Flaine de verser la subvention de l'Office de Tourisme de Flaine, en début d'année 2021, avant le vote du budget primitif 2021 il est proposé de verser la subvention, en janvier, février, mars et avril 2021, sur la base de la subvention votée au budget 2020, à savoir 770 000 €/an. La subvention versée en janvier, février, mars et avril 2021 sera donc de 65 833 € par mois.

Après le vote du budget primitif 2021, une éventuelle régularisation sera effectuée.

Le comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le principe du versement de l'acompte de subvention pour l'Office du Tourisme.

**RAPPORT N° 13
SUBVENTIONS
ACOMPTE SUBVENTION 2021 GARDERIE**

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Pour permettre au Syndicat Intercommunal de Flaine de verser la subvention de la Garderie Les P'tits Loups, en début d'année 2021, avant le vote du budget primitif 2021, il est proposé de verser la subvention sous la forme d'un premier acompte 2021, calculé sur la base de la subvention votée au budget 2020, à savoir 15 000 €.

La subvention sera donc versée sous la forme d'un premier acompte de 7 500 € en janvier 2021.

Après le vote du budget primitif 2021, une éventuelle régularisation sera effectuée et le solde sera versé.

Le comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide le principe du versement de l'acompte de subvention**
- **Demande à ce qu'une réunion soit organisée avec l'association afin de discuter du financement de cette dernière en cette période particulière de crise sanitaire.**

RAPPORT N° 14
SUBVENTION
PARTICIPATION MAINTIEN ACTIVITE CINEMA

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

L'activité Cinéma sur la station de Flaine est fragile. Le chiffre d'affaires est fluctuant en fonction de la météo et de sorties de films. Depuis plusieurs années l'activité est en sursis. Le Syndicat a financé l'achat d'un projecteur pour le passage au numérique et l'Office du tourisme participe au financement du personnel pour la saison d'été

Aujourd'hui, compte tenu de la crise sanitaire, Gilbert Baud, propriétaire du cinéma, n'est plus en mesure d'assurer son exploitation Il envisage la vente des locaux et s'est rapproché du Syndicat pour lui proposer de racheter ce bien. Une estimation auprès des services des domaines et en cours.

Dans l'immédiat, pour la saison d'hiver, il est prêt à ouvrir son établissement à condition que la collectivité lui apporte son soutien financier pour la prise en compte des charges ci-dessous.

DESIGNATION	RECAPITULATIF DES DEPENSES	
	MONTANT HT	MONTANT TTC
Personnel	10 000.00 €	10 000.00 €
Electricité	1 006.57 €	1 207.88 €
Eau	342.91 €	411.49 €
Chauffage	6 464.00 €	7 756.80 €
TOTAL	17 813.48 €	19 376.18 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, refuse la proposition de M. Baud. Le Comité n'est pas contre un coup de pouce financier mais souhaite un partage des risques avec l'exploitant. Il est demandé qu'un rendez-vous soit organisé avec ce dernier afin de trouver un accord.

RAPPORT N° 15
QUESTIONS DIVERSES
PRESENTATION AVANT-PROJET TYROLIENNE

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

L'étude de faisabilité de la tyrolienne est présentée. Le budget prévisionnel d'un tel aménagement s'élève à 620 000 € TTC (maîtrise d'œuvre et travaux). Ces travaux peuvent être éligibles aux aides du Département au titre du plan tourisme. Les recettes engendrées par une telle activité sont en mesure de couvrir les dépenses de fonctionnement et le remboursement de l'investissement. La rentabilité d'une telle installation n'est cependant pas très élevée.

Compte tenu des incertitudes sur la saison à venir et de l'impact financier sous-jacent, le Comité ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat à ce dossier.

Il est convenu de continuer à avancer sur le plan de diversification de la station (incluant la tyrolienne, le cinéma, l'espace Cassiopée,...) permettant aux élus d'avoir une représentation la plus exhaustive possible des aménagements pouvant être réalisés, leur permettant ainsi de se prononcer en toute connaissance de cause.

QUESTIONS DIVERSES STATUTS DU SYNDICAT

Jean Paul CONSTANT rappelle

Jean Paul CONSTANT rappelle qu'il convient de travailler sur deux points particuliers des statuts du SIF :

- Compétence tourisme commune de Magland.
- Périmètre du Syndicat en lien avec la procédure de l'Association Flainoise portant sur le reversement de la taxe Loi montagne et de la redevance de concession sur le périmètre du SIF

Ces points devront être mis à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Fin de la séance 22h00